

Option Talents S4

ECTS : 1

Volume horaire : 12

Description du contenu de l'enseignement :

Pour les Talents sportifs (sports individuels et collectifs) Chaque étudiante sportive et chaque étudiant sportif disputera légitimement les compétitions spécifiques à son sport, gérées et organisées par sa Fédération civile. Le barème de notation s'appuiera sur la base des niveaux départemental, régional, national ou international. Le titre civil le plus haut obtenu rapportera un point de plus. **Pour les Talents artistiques (musique, danse, arts, art dramatique)**

1) Durant le **premier mois** de l'année universitaire, chaque étudiante et chaque étudiant doit **s'engager** (à hauteur d'une vingtaine d'heures annuelles minimum) sur l'une des possibilités suivantes, avec **l'accord préalable du responsable** de l'UE :

- Participation à l'**organisation** du spectacle « Dauphine Talents »
- **Renfort** de l'Orchestre et Chœur PSL
- Participation à la **gestion** de l'association culturelle Orchestre et Chœur de PSL
- Participation à l'**organisation** d'un événement collectif autre en lien avec le parcours Talents, impliquant au minimum 3 étudiantes et étudiants du parcours Talents
- Participation à la **promotion** du parcours Talents et à la mise en valeur des activités des étudiants du parcours par des événements ou des actions régulières de communication.

2) Chaque étudiante et chaque étudiant artiste doit participer au spectacle « Dauphine Talents » organisé chaque année en lien avec les arts pratiqués par les étudiantes et étudiants du parcours. **Pour les Talents entrepreneurs** 1) Chaque étudiante-entrepreneure et chaque étudiant-entrepreneur doit participer au programme « D-Start ». Celui-ci comprend les éléments suivants :

- Participation aux **workshops / ateliers / REX / Master Class** pertinents pour l'étudiante et l'étudiant en parcours Talents
- Participation au **cycle de conférences** « Discover », événements planifiés dès la rentrée scolaire portant sur des thématiques entrepreneuriales généralistes
- Participation à la **vie de l'Incubateur**.

2) Chaque étudiante-entrepreneure et chaque étudiant-entrepreneur doit honorer son **rendez-vous mensuel** auprès du chargé d'accompagnement étudiants-entrepreneurs de l'Incubateur d'une part, et de son coach Talents d'autre part. 3) Chaque étudiante et chaque étudiant participe à une mission soit : de l'Incubateur (gestion de projet), de la House of Entrepreneurship (organisation des conférences du cycle Discover), du Spectacle Talents.

Compétence à acquérir :

Cette UE, fléchée pour le parcours Talents et obligatoire, doit permettre à chaque étudiant de faire valoir son « talent » sportif, artistique ou entrepreneurial dans le cadre de l'une des activités décrites ci-après.

Mode de contrôle des connaissances :

Les notes seront attribuées par les responsables du Parcours Talents, sur la base des propositions établies par les référents des différentes activités. La note de l'UE, individuelle, est fonction de l'engagement de l'étudiant, de la durée de l'investissement, du niveau de la performance pour les sportifs, et de la qualité des comptes-rendus et bilans.

Document susceptible de mise à jour - 30/05/2026

Université Paris Dauphine - PSL - Place du Maréchal de Lattre de Tassigny - 75775 PARIS Cedex 16